

Déclaration d'occupation des biens par le propriétaire (en cas de changement de situation)

Ce formulaire est réservé aux usagers n'ayant **pas accès à internet**. Il est à transmettre à votre centre des finances publiques. En principe, la déclaration s'effectue en ligne via le service « Mes biens immobiliers » accessible depuis le site « impots.gouv.fr ».

Cette déclaration permet à l'administration fiscale de déterminer si un bien doit être **exonéré** de la **taxe d'habitation** sur les résidences principales, ou soumise à la **taxe d'habitation** sur les **résidences secondaires**, ou sur les taxes sur les **logements vacants**. La **déclaration d'occupation**¹ des biens d'habitation et des biens professionnels soumis à la taxe d'habitation est obligatoire pour chaque propriétaire en cas de changement de statut d'occupation de ses biens (par ex. en cas de vente, de changement de locataire, etc.).

1. Précisez vos coordonnées

Votre identité

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance :/...../.....

Lieu de naissance :

Numéro fiscal figurant sur la première page de votre déclaration d'impôt sur le revenu :

.....

Votre adresse de domiciliation (comme indiqué sur votre déclaration d'impôt sur le revenu) :

N° : Voie :

Complément d'adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Votre téléphone :

Votre adresse courriel (si vous en avez une) :

.....

Si vous avez conservé l'usage de votre résidence principale et que vous êtes hébergé(e) dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), veuillez cocher la case :

2. Bien concerné par cette déclaration (ayant eu un changement récemment)

Cette déclaration concerne ma résidence principale Oui Non

La nature de votre bien :

Maison Appartement Superficie : m² / Étage : / Porte :

Cave Garage Parking Piscine Autre :

Si vous possédez d'autres biens à une **adresse différente**, veuillez remplir une nouvelle déclaration d'occupation

Précisez l'adresse de votre logement (ou bien) concerné par la déclaration si elle est différente de votre adresse principale

N° : Voie :

.....

Complément d'adresse :

Code postal : Ville :

¹ Article 1418 du code général des impôts (CGI).

3. Déclarez les nouveaux occupants du bien (un seul choix possible)

Il s'agit de déterminer qui occupe le bien et comment il est occupé.

3.1 Vous avez la jouissance de ce bien

Vous occupez personnellement le bien depuis le : / /.....

Si vous occupez ce logement avec un conjoint ou un des indivisaires, veuillez préciser leur identité **(ne pas déclarer les enfants mineurs)** :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

3.2 Votre bien est occupé par une ou plusieurs personne(s) autres que vous-même

Veuillez préciser l'identité et la date d'arrivée des nouveaux occupants titulaires du bail de location :

Si l'occupant est une personne physique :

Occupant 1 :

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Date d'entrée dans les lieux :/...../.....

Occupant 2 :

Nom :

Prénom(s) :

Date de naissance :/...../..... Lieu de naissance :

Date d'entrée dans les lieux :/...../.....

Si l'occupant est une personne morale :

SIREN :

Dénomination ou raison sociale :

Date d'entrée dans les lieux :/...../.....

3.3 Votre bien fait l'objet d'une location saisonnière ou de courte durée (contrat de location d'un meublé inférieur à 6 mois) [ne pas compléter l'identité des occupants]

3.4 Votre bien est vacant (il n'est pas occupé et vide de meuble) depuis le : / /.....

Je déclare ne pas avoir d'accès à internet.

Date et signature

Les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et le règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel. Les données que les propriétaires de biens affectés à l'habitation communiquent à l'administration fiscale sont encadrées par le [décret n°2023-324 du 28 avril 2023](#) pris pour application de [l'article 1418 du code général des impôts](#). La DGFIP collecte les données des occupants auprès des propriétaires à des fins de gestion de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les taxes sur les biens vacants. Pour en savoir plus reportez-vous au document de présentation de la déclaration d'occupation et de loyer accessible sur impots.gouv.fr/confidentialite-informations-personnelles. La loi ESSOC de 2018 généralise le principe du droit à l'erreur pour les usagers de l'administration. Les contribuables de bonne foi peuvent corriger leurs erreurs sans pénalité. Pour en savoir plus, rendez sur « [Services Publics +](#) ». **Assistance :** Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter l'espace « Biens immobiliers » du site impots.gouv.fr. Vous avez besoin d'assistance pour effectuer votre déclaration ou vous avez des difficultés pour accéder à nos services en ligne ? Nos agents sont à votre écoute au 0 809 401 401 (service gratuit + prix d'un appel), du lundi au vendredi de 8h30 à 19h. Vous pouvez également accéder à un ordinateur en libre service et bénéficier d'un accompagnement personnalisé dans votre service des impôts des particuliers ou dans l'espace France services le plus proche de chez vous.